
Nombre de membres

Séance du vendredi 22 janvier 2016

en exercice : 11

L'an deux mille seize et le vingt deux janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 18 janvier 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 9

Votants : 9

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL

Représentés :

Excusés :

Absents : Isabelle DEBENEST, Thierry ROHAT

Secrétaire de séance : Caroline DE AZEVEDO ORFAO

Objet : Modification du tableau des emplois communaux - 2016_001 (votée à l'unanimité)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu de la mise à la retraite de la secrétaire de mairie au 31 mars 2016, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent qui la remplacera.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 septembre 2015,

Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif 1ère classe et de créer un emploi d'Adjoint Administratif 2ème classe à temps non complet à raison de 30 heures de travail hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif 1ère classe et de créer un emploi d'Adjoint Administratif 2ème classe à temps non complet à raison de 30 heures de travail hebdomadaire.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er février 2016 comme suit:

- 1 adjoint technique territorial : 35 heures de travail hebdomadaire
 - 1 adjoint technique territorial : 32 heures de travail hebdomadaire
 - 1 secrétaire de mairie : 30 heures de travail hebdomadaire
 - 1 adjoint administratif 2ème classe : 30 heures de travail hebdomadaire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

Questions diverses

- Le Maire donne lecture du rapport de la vérification de l'aire de jeux. Compte tenu de la gravité des risques, un arrêté de fermeture sera pris.
- Le Maire donne lecture du courrier d'un administré concernant la dégradation du trottoir entre le 12 et le 18 de la Rue de la Mairie.

La séance est levée à 21 heures 10.